MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS

ABONNEMENT ANNUEL : 70 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

15 Juin 1982 N° de série continue 19 Bulletin n° 19

ARBRES FRUITIERS

PECHER

Cochenille rouge du poirier - Les éclosions sont très échelonnées.

Dans les vergers traités conformément au Bulletin n° 16 du 26 Mai, la protection doit être renouvelée au cours de ces prochains jours.

PRUNIER

Carpocapse des prunes - Le vol se poursuit et les captures journalières sont assez nombreuses (AUBENAS, MEYRAS).

La protection conseillée dans notre Bulletin n° 15 du 19 Mai doit être renouvelée.

VIGNE

MILDIOU

Les premières taches de mildiou font leur apparition.

Les précipitations qui se sont produites ces derniers jours créent une situation nouvelle et il apparaît nécessaire d'assurer une protection fongicide avant le 19 Juin.

POURRITURE GRISE

Dans les vignobles où l'on craint habituellement les attaques de Botrytis (situation de plaine, jeunes plantiers...) un traitement devrait intervenir dès maintenant. L'emploi d'une spécialité spécifique : SUMISCLEX, RONILAN, ROVRAL devrait cependant être réservé aux situations les plus exposées (se reporter à la note technique publiée à ce sujet).

Par contre dans les situations peu sujettes au Botrytis, on pourra se limiter à choisir pour le traitement anti-mildiou un produit à la fois efficace contre les deux maladies, type Dichlofluanide, Folpel.

GALLES PHYLLOXERIQUES

Dans les vignobles où l'on observe actuellement la présence de galles phylloxeriques notamment dans certaines parcelles du Sud de l'Ardèche et de la Drôme, un traitement chimique peut être réalisé avec emploi de Lindane (30 g m.a./hl) ou de Mévinphos (30 g m.a./hl).

Ce problème intéresse plus particulièrement les cépages hybrides et les parcelles de pieds-mères.

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gerant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

P51

CICADELLE VERTE

La présence de larves, observées en abondance dans certains vignobles, notamment ceux du Sud de la Circonscription, pourrait justifier une intervention avec utilisation d'un des produits figurant sur la liste en votre possession.

Actuellement, le seuil critique de 100 larves pour 100 feuilles est souvent dépassé d'où la nécessité de cette intervention.

Nous conseillons aux viticulteurs de faire eux-mêmes leurs propres observations avant de décider d'un traitement.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

A quelques exceptions près le vol de première génération est pratiquement terminé.

L'apparition des glomérules se poursuit. Surveiller les parcelles de façon à pouvoir intervenir si besoin est.

Le renouvellement du traitement peut être envisagé dans les situations les plus touchées ou après fortes pluies.